

*Suite de la
revolte des
Catalans.*

„ je me souviens de vous avoir promis d'y
„ avoir égard, je suis fâché que l'état de
„ mes affaires ne m'ayent point encore
„ permis de vous soulager comme je l'au-
„ rois souhaité. A present que la Paix est
„ faite, je verrai ce que je pourrai faire
„ pour vous, & je vous donnerai des mar-
„ ques de mon estime & de mon affection;
„ je vous prie, Messieurs, d'en assurer mes
„ peuples d'Artois.

*Délibera-
tion ou réso-
lution de
M^s. de la
Ville de Lion
touchant la
Place de
Louis le
Grand.*

IV. Voici la délibération consulaire de
Lion, pour le changement du nom de la
Place de *Belle-Cour*, en celui de Place de
LOUIS LE GRAND, dont j'ai parlé
dans le Journal précédent.

Du Mardi neuvième Janvier 1714. après
midi en l'Hôtel commun de la Ville de
Lion; y étans, Messire Louis Ravat, Sei-
gneur des Mazes, Monbellel & autres Places,
Conseiller du Roi en la Cour des Mon-
noyes, Senechaussée & Presidial de Lion,
Prevôt des Marchands. Noble Jaques Bourg
Seigneur de la Faverge, Avocat en Parle-
ment & Cours de Lion; Cezard Ferrari
Conseiller du Roi, Receveur Général Pro-
vincial des Decimes de cette Généralité,
Claude Trollier & Leonard Borne, Eche-
vins de la Ville & Communauté de Lion.

Lesdits Sieurs ayant résolu par leur dé-
libération du cinq Septembre dernier, de
supplier très humblement Sa M. de per-
mettre que le nom de la Place de Belle-
Cour fut changé, après l'érection de la
Statuë Equestre, dont la cérémonie fut fai-
te le 28. Decembre aussi dernier, Mr. le
Maréchal Duc de Villeroy, Gouverneur
de ces Provinces, auroit eû l'honneur de
pro-